Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 029-212900690-20260430-CM2026_045-DE

Conseil municipal du jeudi 30 avril 2026

DÉLIBERATION

CM 2026-045 Actualisation de l'Autorisation de Programme n°2021-02 – Rénovation énergétique du patrimoine communal

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 30 avril, à 19 h, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Matthieu SEITE, maire.

PRÉSENTS :
Mmes et MM. Sylvie DANIEL, 1re adjointe ; Olivier YVEN, 2e adjoint ; Marion FAIVRE, 3e adjointe ; Gilbert QUENTEL, 4e adjoint ; Isabelle NEDELEC, 5e adjointe ; Mickaël PLUSQUELLEC, 6e adjoint ; Bénédicte ROLLET, 7e adjointe ; David THOMAS, 8e adjoint.

Mmes et MM. Serge GUENNEGUES ; Claudie FERELLOC ; Nathalie PONCEL ; Luc MOUSTER ; Loïc FORGEAIS ; Stéphanie BLANCHARD ; Laurent KERANGUEVEN ; Dorothée GUILLOU ; Marion BALLANGER ; Timothé PAPIN ; Gwénaël KERJEAN ; Patrick COADOU ; Adeline SEYLER ; Aurore COURTES ; Bernard BOLLORE ; Véronique GUITTARD ; Anne-Sophie MORVAN ; Arthur LASNE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION : Delphine DUVAL, Directrice Générale des Services ; François LEROY, Directeur Général Adjoint ; Tayeb-Alexandre S'HIEH, Conseiller aux décideurs locaux pour Brest métropole ;

ABSENTS EXCUSÉS :
Jean-Jacques CADALEN, qui a donné procuration de vote à Gilbert QUENTEL
Emmanuelle LIBERT qui a donné procuration de vote à Olivier YVEN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Claudie FERELLOC

La convocation à la présente réunion a été notifiée aux conseillers municipaux et affichée en mairie le 21 avril 2026.

Nombre de conseillers :
En exercice..... 29
Présents..... 27
Votants..... 29

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 029-212900690-20260430-CM2026_045-DE

CM 2026-045 Actualisation de l'Autorisation de Programme n°2021-02 – Rénovation énergétique du patrimoine communal

Monsieur Gilbert QUENTEL donne lecture de la délibération :

Par délibération du 18 février 2021, le Conseil municipal a décidé de recourir à la procédure d'Autorisation de Programme (AP) pour assurer le financement pluriannuel de l'opération de rénovation énergétique du patrimoine communal.

Le 21 mars 2024, le Conseil municipal fixait l'enveloppe financière afférente à cette AP à 2 100 000 € TTC.

A ce jour, les dépenses réalisées dans le cadre de cette AP concernent des travaux d'installation d'équipements moins énergivores dans les bâtiments communaux (éclairage LED, radiateurs, chauffe-eau…) mais également les travaux de la chaufferie bois collective et de son réseau de chaleur.

Les travaux d'isolation et de réfection des toitures auront lieu en 2026.

Dès lors, il est proposé au Conseil municipal de modifier la répartition des crédits de paiement (CP) afin d'actualiser le montant des crédits de paiement réellement consommés en 2025 et le montant des CP 2026.

Considérant que toute modification d'une Autorisation de Programme est soumise à la délibération du Conseil municipal, le Maire a proposé à l'Assemblée de modifier l'AP/CP n°2021-02 relative à la rénovation énergétique du patrimoine communal de la manière suivante :

- Montant de l'Autorisation de Programme n°2021-02 : enveloppe financière inchangée soit 2 100 000 € TTC, conformément à la délibération n°2024-025 du 21 mars 2024.

- Répartition des crédits de paiement modifiée comme suit :

REPARTITION DES CREDITS DE PAIEMENT (CP) de l'AP n°2021-02
(opération d'équipement n°95274)

CP 2021 (réalisé)	CP 2022 (réalisé)	CP 2023 (réalisé)	CP 2024 (réalisé)	CP 2025 (réalisé)	CP 2026	TOTAL
27 709,69 €	105 217,30 €	271 359,27 €	103 068,03 €	742 701,62 €	849 944,09 €	2 100 000,00 €

Le plan de financement ci-dessous indique les ressources prévisionnelles qui seront affectées au projet :

RECETTES PREVISIONNELLES	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DETR / DSIL / Fds vert	/	14 400,00 €	32 504,50 €	0 €	49 601,55 €	198 998,00 €	**295 504,05 €**
ADEME / CEE / Dpt	/	/	8 387,50 €	67 727,53 €	75 000,00 €	196 540,00 €	**347 655,03 €**
FCTVA	/	4 545,00 €	17 260,00 €	44 513,00 €	16 907,00 €	261 257,00 € (FCTVA sur dép. 2025 & 2026)	**344 482,00 €**
AUTOFINANCEMENT	27 709,69 €	86 272,30 €	213 207,27 €	- 9 172,50 €	601 193,07 €	193 149,09 €	**1 112 358,92 €**
TOTAL	**27 709,69 €**	**105 217,30 €**	**271 359,27 €**	**103 068,03 €**	**742 701,62 €**	**849 944,09 €**	**2 100 000,00 €**

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 029-212900690-20260430-CM2026_045-DE

Le Conseil municipal,

Vu l'avis favorable de la commission plénière du jeudi 23 avril 2026,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ***approuve la modification de l'Autorisation de Programme n°2021-02 telle que présentée ci-dessus ;***

- ***autorise le Maire ou son représentant à engager les dépenses relatives à cette opération à hauteur de l'Autorisation de Programme et mandater les dépenses afférentes ;***

- ***précise que les crédits de paiement de 2026 sont inscrits au Budget primitif 2026 sur l'opération concernée.***

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.

Le Maire,
Matthieu SEITE

MAIRIE DE GUILERS
29820 FINISTÈRE

La secrétaire de séance,
Claudie FERELLOC